

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1481947

Dénomination :	SYGNATURES
n° de gestion :	1985B00812
n° d'identification :	333 321 628
n° de dépôt :	A2011/014549
Date du dépôt :	03/10/2011
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale du 25/07/2011

SYGNATURES
Société Anonyme au capital de 304 897,71 €
Siège social : 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2011**

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

3 - OCT. 2011

enregistré sous le numéro :
N° de gestion : 14549

1985800812

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet, à huit heures 30,

Les actionnaires de la société **SYGNATURES**, société anonyme au capital de 304 897,71 euros, dont le siège est 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple du 11 juillet 2011.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Georges COURONNE**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel TUDEL et **Monsieur Jean LABERENNE**, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Yves GAILLAT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bernard ROSIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 juillet 2011, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 19 995 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux membres du Comité d'entreprise,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations d'administrateurs
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport établi par le Conseil d'Administration.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Au terme de celle-ci et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2016 :

- Monsieur Pierre LAFFONT
- Monsieur Philippe BENZONI
- Monsieur Gilles BERNAT,
- Madame Josiane GORSE,
- Madame Laure MULIN,
- Monsieur Frédéric LAFFONT,
- Monsieur Claude BOURDIL

Tous les administrateurs nommés ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient leur mandats, qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de messieurs Georges COURONNE, Jean LABERENNE, Jean-Yves GAILLAT, Michel TUDEL et Dominique LOUIT, nommés lors de l'assemblée du 23 juin 2011, ne sont pas modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Georges COURONNE

LES SCRUTATEURS
Michel TUDEL Jean LABERENNE

LE SECRETAIRE
Jean-Yves GAILLAT